



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

SEANCE du vendredi 19 mai 2017

**OBJET : 37-1 - JEUNESSE
- REGLEMENTS INTERIEURS
APPLICABLES AUX ACTIVITES
EXTRA - SCOLAIRES DU
SERVICE ANIMATION JEUNESSE ET
AUX ACTIVITES ACCOMPAGNEMENT
SCOLAIRE, ESPACE MUSIQUE DE
LA DIRECTION JEUNESSE LOISIRS -
ADOPTION**

Le vendredi 19 mai 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/05/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Matthieu GILLI
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
M. Louis LO FARO à Mme Anne CHEVALIER

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Rachel DESBORDES

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

134417

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le - 2 JUIN 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Dans le cadre des activités dispensées par la Direction Jeunesse Loisirs, les services « animation » proposent auprès du jeune public et des adolescents des activités extra scolaires déclarées à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) ainsi que deux activités d'animation en temps périscolaires. Deux règlements intérieurs correspondants sont présentés et regroupent l'ensemble des aspects réglementaires, les modalités d'inscription et les spécificités relatives aux différents accueils.

1. Règlement Intérieur applicable aux activités extra-scolaires du Service Animation Jeunesse

Deux activités extrascolaires sont proposées :

- **Le Centre Ados** qui est ouvert durant les petites et grandes vacances et qui accueille les enfants de 11 (si collégiens) à 17ans avec une capacité de 45 durant les petites vacances et jusqu'à 100 adolescents en période estivale.
- **Le Centre Loisirs Jeune plage (CLJ plage)** qui est ouvert 5 semaines durant la saison estivale et qui accueille jusqu'à 80 jeunes âgés de 12 à 17 ans sur une plage dédiée à cette activité.

Pour ces deux activités, les inscriptions se font auprès du guichet unique.

A chacun des deux règlements intérieurs sera joint un dossier unique d'inscription correspondant. Les documents seront librement accessibles et téléchargeables sur le site de la ville à la rubrique guichet unique et mis à disposition dans les locaux de ce dernier.

Ces règlements sont applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2017/2018 pour les activités d'accompagnement scolaire et espace musique et dès sa publication pour les activités extrascolaires.

2. Règlement Intérieur applicable aux activités accompagnement scolaire et espace musique de la DJL.

- **Le service accompagnement scolaire** destiné aux enfants scolarisés de l'élémentaire jusqu'au collège. Ce service est un service de proximité gratuit proposé actuellement sur 6 sites répartis sur Prévert, Pont Dulys, Laval, St-Claude, Médiathèque et Fontonne.

Il accueille actuellement 133 enfants tous les jours scolaires sauf le mercredi. Il est animé par des animateurs permanents de la direction et des bénévoles conventionnés avec la Commune. Les inscriptions se font au sein des sites et en fonction des places disponibles.

- **Le service « espace musique »** est une activité ouverte aux enfants et jeunes âgés de 12 à 25 ans. Il propose des ateliers payants de batterie, guitare, basse... ainsi que des séances de répétition. L'espace musique est situé à l'ancienne école de la Croix Rouge, est ouvert du lundi au samedi et est animé par deux animateurs de la direction jeunesse loisirs. Une pré-inscription s'effectue au sein de l'espace musique et l'inscription définitive est enregistrée auprès du guichet unique.

Les dits règlements sont annexés à la présente délibération.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

37-1 - JEUNESSE - REGLEMENTS INTERIEURS APPLICABLES AUX ACTIVITES EXTRA - SCOLAIRES DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE ET AUX ACTIVITES ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, ESPACE MUSIQUE DE LA DIRECTION JEUNESSE LOISIRS - ADOPTION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL


À l'unanimité,

- **ADOpte** les règlements intérieurs applicables aux activités extra scolaires du service animation jeunesse et aux activités accompagnement scolaire, espace musique de la Direction Jeunesse Loisirs.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.37-1 - JEUNESSE - REGLEMENTS INTERIEURS APPLICABLES AUX ACTIVITES EXTRA - SCOLAIRES DU SERVICE ANIMATION JEUNESSE ET AUX ACTIVITES ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE, ESPACE MUSIQUE DE LA DIRECTION JEUNESSE LOISIRS - ADOPTION -

Date de transmission de l'acte : 02/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 02/06/2017

Numéro de l'acte : DCM1344-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170519-DCM1344-17-DE

Date de décision : 19/05/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes